

## **LES PARENTS FRANCOPHONES DE L'ONTARIO ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE : PREMIERS CLIENTS DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE**

Le nouveau Programme de contestation judiciaire financera les causes juridiques des parents de Cornwall, en Ontario, et de la Colombie-Britannique, qui luttent pour leurs droits scolaires depuis des années.

Les parents de Cornwall, dans l'est ontarien, ont intenté une poursuite contre le gouvernement provincial dans le but d'obtenir un financement équitable pour les écoles francophones. De son côté, la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique poursuit le gouvernement provincial dans le but d'obtenir la gestion scolaire. Dans les deux cas, les gouvernements ont joué avec la patience et la bonne volonté des parents. En Ontario, les avocats de la Couronne ont tout fait pour retarder les procédures en cour.

Le Programme de contestation judiciaire finance des groupes ou des individus qui désirent poursuivre un gouvernement qui ne respecte pas des droits linguistiques ou des droits à l'égalité qui sont reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés. Le budget du programme est de 2,75 millions de dollars par année. De cette somme, 550,000 \$ servent à financer les causes reliées aux droits linguistiques.

On se rappellera que le premier ministre Jean Chrétien avait demandé, en janvier 1995, aux premiers ministres provinciaux récalcitrants de respecter la Constitution canadienne et d'accorder aux minorités francophones la gestion de leurs écoles.

En effet, malgré un jugement de la Cour suprême du Canada en faveur des parents francophones d'Edmonton, en mai 1990, et un autre en faveur des parents franco-manitobains, en 1993, Terre-Neuve, la Colombie-Britannique et, dans une moindre mesure, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario, tardent toujours à reconnaître que les minorités francophones ont le droit constitutionnel de gérer et de contrôler leurs établissements d'enseignement, là où le nombre le justifie.

**Tiré de**

**L'Agence de presse francophone**